



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-138

PUBLIÉ LE 19 MAI 2021

Sommaire

Centre de détention de Salon de Provence /

13-2021-05-17-00008 - Délégation de signature donnée à M. CLERGET Christophe en matière de placement et d'affectation des personnes détenues (1 page) Page 3

13-2021-05-17-00007 - Délégation de signature est donnée à Mme FAILLER Virginie en sa qualité d'adjointe au chef de détention du cd de Salon-de-Provence (1 page) Page 5

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

13-2021-05-11-00004 - ARRETE PORTANT REVOCATION DE L'AGREMENT D'UN CONTROLEUR DE LA CAISSE CONGES INTEMPERIES BTP - CAISSE DE LA REGION MEDITERRANEE (2 pages) Page 7

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône /

13-2021-05-18-00003 - Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de Martigues de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 10

13-2021-05-18-00004 - Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de Salon de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 13

13-2021-05-18-00005 - Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de Tarascon-Beaucaire de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 16

13-2021-05-18-00006 - Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de Vitrolles-Marignane de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 19

13-2021-05-18-00007 - Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d Aix-en-Provence de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 22

13-2021-05-18-00008 - Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d Arles de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 25

13-2021-05-18-00001 - Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d Aubagne de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 28

13-2021-05-18-00002 - Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d Istres de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (2 pages) Page 31

Centre de détention de Salon de Provence

13-2021-05-17-00008

Délégation de signature donnée à M. CLERGET
Christophe en matière de placement et
d'affectation des personnes détenues



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE
Centre de détention de Salon de Provence**

Décision du 17 mai 2021 portant délégation de signature

Madame Françoise CONTE épouse MICHAUD, chef d'établissement du centre de détention de Salon de Provence

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-6-24, R.57-7-5 et R.57-7-18 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 décembre 2017 nommant Madame Françoise CONTE épouse MICHAUD en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Salon de Provence.

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à M. CLERGET Christophe, premier surveillant au centre de détention de Salon de Provence, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de décider l'affectation de personnes détenues en cellule ;

Le chef d'établissement,
Françoise CONTE

Centre de détention de Salon de Provence

13-2021-05-17-00007

Délégation de signature est donnée à Mme
FAILLER Virginie en sa qualité d'adjointe au chef
de détention du cd de Salon-de-Provence



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille
Centre de détention de Salon de Provence**

Décision du 17 mai 2021 portant délégation de signature

Madame Françoise CONTE épouse MICHAUD, chef d'établissement du centre de détention de Salon de Provence

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-6-24, R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 décembre 2017 nommant Madame Françoise CONTE épouse MICHAUD en qualité de chef d'établissement du centre de détention de Salon de Provence.

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Mme FAILLER Virginie, chef des services pénitentiaires, adjointe au chef de détention du centre de détention de Salon de Provence, aux fins :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de décider l'affectation de personne détenue en cellule.

Le chef d'établissement,
Françoise CONTE

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

13-2021-05-11-00004

ARRETE PORTANT REVOCATION DE
L'AGREMENT D'UN CONTROLEUR DE LA CAISSE
CONGES INTEMPERIES BTP - CAISSE DE LA
REGION MEDITERRANEE



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités
des Bouches-du-Rhône**

ARRÊTÉ

**portant révocation de l'agrément d'un contrôleur de la caisse
Congés Intempéries BTP – Caisse de la Région Méditerranée**

**Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Préfet de la zone de Défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône ;**

VU les articles L. 3141-33 et D. 3141-11 du Code du travail relatifs à l'agrément et à sa révocation des contrôleurs des caisses de congés payés ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe MIRMAND en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral publié au RAA n° 13-2021-04-02-00001 du 2 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Nathalie DAUSSY, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté publié au RAA n°13-2021-099 du 8 avril 2021 portant subdélégation de signature de Madame Nathalie DAUSSY aux principaux cadres de la direction départementale du travail de l'emploi et des solidarités ;

VU l'arrêté du 11 mai 2017 portant agrément d'un contrôleur de la caisse Congés Intempéries BTP – Caisse de la Région Méditerranée concernant Madame Aline ZUPLAN ;

VU la demande de révocation en date du 30 avril 2021 adressée par la caisse Congés Intempéries BTP - Caisse de la Région Méditerranée, sise à Marseille, 344, boulevard Michelet, 13009, concernant l'agrément de Madame Aline ZUPLAN, née le 18 octobre 1980 à Rillieux-la-Pape (Rhône), en qualité de contrôleur de la caisse de congés payés ;

VU les éléments complémentaires transmis le 10 mai 2021 ;

CONSIDERANT que le contrat de travail liant Madame Aline ZUPLAN à la caisse Congés Intempéries BTP – Caisse de la Région Méditerranée a été rompu le 29 avril 2021 et qu'elle n'exerce par conséquent plus les missions de contrôleur de caisses des congés payés ;

CONSIDERANT qu'ainsi il y a lieu à révoquer l'agrément encore en vigueur du 11 mai 2017 ;

A R R E T E

Article 1er : L'agrément du 11 mai 2017 de Madame Aline ZUPLAN en tant que contrôleur des caisses de congés payés est **révoqué**.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille le 11 mai 2021.

Pour le Préfet
par délégation de la Directrice
départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités
des Bouches-du-Rhône,
La Directrice Adjointe du Travail

Cécile AUTRAND

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-05-18-00003

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes
instituée auprès de la circonscription de
Martigues de la direction départementale de la
sécurité publique des Bouches-du-Rhône



PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du budget et de la logistique

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de MARTIGUES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône

VU l'arrêté-cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de MARTIGUES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de MARTIGUES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU la décision du 19 janvier 2017 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 0176 Police Nationale ;

VU la demande de clôture de la régie des recettes de la circonscription de MARTIGUES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, en date du 3 mai 2021 ;

VU l'avis conforme de monsieur le directeur régional des finances publiques en date du 12 mai 2021 ;

SUR la proposition de la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er}

La régie de recettes instituée par arrêté du 5 avril 2018 auprès de la circonscription de MARTIGUES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône est dissoute, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes près la circonscription de MARTIGUES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône et l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la circonscription de MARTIGUES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont abrogés à compter de la même date.

Article 3

Le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 18 mai 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

(signé)

Frédérique CAMILLERI

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-05-18-00004

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes
instituée auprès de la circonscription de Salon
de la direction départementale de la sécurité
publique des Bouches-du-Rhône



PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du budget et de la logistique

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de SALON-DE-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône

VU l'arrêté-cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de SALON-DE-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de SALON-DE-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU la décision du 19 janvier 2017 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 0176 Police Nationale ;

VU la demande de clôture de la régie des recettes de la circonscription de SALON-DE-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, en date du 3 mai 2021 ;

VU l'avis conforme de monsieur le directeur régional des finances publiques en date du 12 mai 2021 ;

SUR la proposition de la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er}

La régie de recettes instituée par arrêté du 5 avril 2018 auprès de la circonscription de SALON-DE-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône est dissoute, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes près la circonscription de SALON-DE-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône et l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la circonscription de SALON-DE-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont abrogés à compter de la même date.

Article 3

Le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 18 mai 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

(signé)

Frédérique CAMILLERI

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-05-18-00005

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes
instituée auprès de la circonscription de
Tarascon-Beaucaire
de la direction départementale de la sécurité
publique des Bouches-du-Rhône



PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de TARASCON-BEAUCAIRE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône

VU l'arrêté-cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de TARASCON-BEAUCAIRE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de TARASCON-BEAUCAIRE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU la décision du 19 janvier 2017 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 0176 Police Nationale ;

VU la demande de clôture de la régie des recettes de la circonscription de TARASCON-BEAUCAIRE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, en date du 3 mai 2021 ;

VU l'avis conforme de monsieur le directeur régional des finances publiques en date du 12 mai 2021 ;

SUR la proposition de la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er}

La régie de recettes instituée par arrêté du 5 avril 2018 auprès de la circonscription de TARASCON-BEAUCAIRE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône est dissoute, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes près la circonscription de TARASCON-BEAUCAIRE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône et l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la circonscription de TARASCON-BEAUCAIRE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont abrogés à compter de la même date.

Article 3

Le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 18 mai 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

(signé)

Frédérique CAMILLERI

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-05-18-00006

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes
instituée auprès de la circonscription de
Vitrolles-Marignane de la direction
départementale de la sécurité publique des
Bouches-du-Rhône



PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de VITROLLES-MARIGNANE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône

VU l'arrêté-cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de VITROLLES-MARIGNANE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription de VITROLLES-MARIGNANE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU la décision du 19 janvier 2017 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 0176 Police Nationale ;

VU la demande de clôture de la régie des recettes de la circonscription de VITROLLES-MARIGNANE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, en date du 3 mai 2021 ;

VU l'avis conforme de monsieur le directeur régional des finances publiques en date du 12 mai 2021 ;

SUR la proposition de la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er}

La régie de recettes instituée par arrêté du 5 avril 2018 auprès de la circonscription de VITROLLES-MARIGNANE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône est dissoute, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes près la circonscription de VITROLLES-MARIGNANE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône et l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la circonscription de VITROLLES-MARIGNANE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont abrogés à compter de la même date.

Article 3

Le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 18 mai 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

(signé)

Frédérique CAMILLERI

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-05-18-00007

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes
instituée auprès de la circonscription
d Aix-en-Provence de la direction
départementale de la sécurité publique des
Bouches-du-Rhône



PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du budget et de la logistique

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'AIX-EN-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône

VU l'arrêté-cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'AIX-EN-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'AIX-EN-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU la décision du 19 janvier 2017 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 0176 Police Nationale ;

VU la demande de clôture de la régie des recettes de la circonscription d'AIX-EN-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, en date du 3 mai 2021 ;

VU l'avis conforme de monsieur le directeur régional des finances publiques en date du 12 mai 2021 ;

SUR la proposition de la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er}

La régie de recettes instituée par arrêté du 5 avril 2018 auprès de la circonscription d'AIX-EN-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône est dissoute, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes près la circonscription d'AIX-EN-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône et l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la circonscription d'AIX-EN-PROVENCE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont abrogés à compter de la même date.

Article 3

Le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 18 mai 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

(signé)

Frédérique CAMILLERI

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-05-18-00008

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes
instituée auprès de la circonscription d Arles de
la direction départementale de la sécurité
publique des Bouches-du-Rhône



PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du budget et de la logistique

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'ARLES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône

VU l'arrêté-cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'ARLES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'ARLES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU la décision du 19 janvier 2017 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 0176 Police Nationale ;

VU la demande de clôture de la régie des recettes de la circonscription d'ARLES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, en date du 3 mai 2021 ;

VU l'avis conforme de monsieur le directeur régional des finances publiques en date du 12 mai 2021 ;

SUR la proposition de la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er}

La régie de recettes instituée par arrêté du 5 avril 2018 auprès de la circonscription d'ARLES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône est dissoute, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes près la circonscription d'ARLES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône et l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la circonscription d'ARLES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont abrogés à compter de la même date.

Article 3

Le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 18 mai 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

(signé)

Frédérique CAMILLERI

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-05-18-00001

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes
instituée auprès de la circonscription d Aubagne
de la direction départementale de la sécurité
publique des Bouches-du-Rhône



PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du budget et de la logistique

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'AUBAGNE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône

VU l'arrêté-cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'AUBAGNE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'AUBAGNE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU la décision du 19 janvier 2017 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 0176 Police Nationale ;

VU la demande de clôture de la régie des recettes de la circonscription d'AUBAGNE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, en date du 3 mai 2021 ;

VU l'avis conforme de monsieur le directeur régional des finances publiques en date du 12 mai 2021 ;

SUR la proposition de la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er}

La régie de recettes instituée par arrêté du 5 avril 2018 auprès de la circonscription d'AUBAGNE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône est dissoute, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes près la circonscription d'AUBAGNE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône et l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la circonscription d'AUBAGNE de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont abrogés à compter de la même date.

Article 3

Le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 18 mai 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

(signé)

Frédérique CAMILLERI

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

13-2021-05-18-00002

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes
instituée auprès de la circonscription d Istres
de la direction départementale de la sécurité
publique des Bouches-du-Rhône



PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau du budget et de la logistique

Arrêté portant dissolution de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'ISTRES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône

VU l'arrêté-cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

VU l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'ISTRES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination du régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la circonscription d'ISTRES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

VU la décision du 19 janvier 2017 portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles pour le programme 0176 Police Nationale ;

VU la demande de clôture de la régie des recettes de la circonscription d'ISTRES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, en date du 3 mai 2021 ;

VU l'avis conforme de monsieur le directeur régional des finances publiques en date du 12 mai 2021 ;

SUR la proposition de la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er}

La régie de recettes instituée par arrêté du 5 avril 2018 auprès de la circonscription d'ISTRES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône est dissoute, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 5 avril 2018 portant modification de la régie de recettes près la circonscription d'ISTRES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône et l'arrêté du 8 juin 2018 portant nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la circonscription d'ISTRES de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont abrogés à compter de la même date.

Article 3

Le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et la directrice départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 18 mai 2021

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

(signé)

Frédérique CAMILLERI